

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

En s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des inscriptions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 22 NOVEMBRE

A LA CHAMBRE

Cent ans se sont écoulés depuis la proclamation des Droits de l'homme et le commerce des allumettes n'est pas libre !

De toutes parts surgissent les privilèges et les monopoles. L'État s'est fait pédagogue, marchand de tabac, entrepreneur de chemins de fer ; il aspire à devenir débitant de liqueurs et fabricant d'allumettes.

Heureusement, la liberté des allumettes a trouvé de généreux défenseurs. La Chambre a entendu hier M. Peytral solliciter la suppression du monopole délégué par l'État à une Compagnie et la libre fabrication avec impôt de 6 centimes par boîte.

6 centimes ! le chiffre est un peu gros. Les monopoliseurs n'ont pas manqué d'en tirer parti contre les libres fabricants. Mais avec quelques tempéraments le projet de M. Peytral nous paraît de prime-abord meilleur que le système actuellement pratiqué.

La fabrication et la vente directes par l'État doivent être entièrement écartées. Quant à l'exercice du monopole par la Compagnie concessionnaire, il semble être condamné par ses résultats eux-mêmes. Il est évident, trop évident, en effet, que cette société, si bien dénommée : Compagnie d'assurances contre l'incendie, n'a cessé d'abuser de son privilège au point de mettre surtout en vente des allumettes inflammables. Pourquoi se serait-elle gênée ? Elle n'avait à redouter aucune concurrence.

Il est vrai qu'on peut opposer aux partisans de la libre fabrication bien des objections fiscales, mais elles ne sauraient, croyons-nous, prévaloir contre cette affirmation que tout citoyen français a le droit de vouloir acheter des allumettes qui brûlent et que l'État ou ses concessionnaires n'ont pas le droit de le voler indignement sous prétexte de servir les intérêts du fisc républicain.

CONTRADICTIONS

M. Tirard a promis dans sa déclaration que le budget de 1891 « aura pour caractéristique » de présenter un équilibre financier « tout ensemble réel et solide ». Il eut peut-être été plus adroit de ne pas faire de déclaration de ce genre. N'est-ce point, en effet, implicitement reconnaître que cette caractéristique fait depuis longtemps défaut aux budgets républicains ? On n'avoue pas ces choses là soi-même. Mais cela regarde, après tout, M. Tirard et ses collègues.

Ce qui serait bien plus intéressant, c'est de savoir comment les ministres pourront concilier leur promesse avec d'autres engagements pris dans la même déclaration.

On nous dit, par exemple, qu'on veut alléger les charges de l'agriculture, ce qui implique évidemment une diminution d'impôts, on promet de diminuer les droits de succession. Il est question d'entreprendre de grands travaux publics, ce qui ne se fait pas gratuitement. En un mot, on veut diminuer les recettes et aug-

menter les dépenses. C'est un singulier procédé pour obtenir un équilibre budgétaire qu'on a jusqu'ici été impuissant à réaliser.

Nous n'oserions pas supposer que les ministres se soient moqués de leurs auditeurs. D'un autre côté, il est difficile d'admettre qu'ils se soient contredits sans le comprendre. On choisira l'interprétation qu'on voudra.

INFORMATIONS

Les bruits de crise ministérielle qui se chuchotent depuis quelques jours sont sur le point de devenir une réalité.

Nous croyons savoir, disent les *Tablettes*, que M. Constans, pressenti, aurait refusé d'entrer dans la nouvelle combinaison qui serait composée d'hommes nouveaux.

En ce qui concerne M. Constans, cette nouvelle est très douteuse.

M. Charles Floquet s'est installé avant-hier soir au Palais-Bourbon.

Trois propositions de loi relatives à la taxe sur les étrangers ont été déposées hier soir sur le bureau de la Chambre :

L'une par M. Macherez, député de Saint-Quentin ; l'autre par M. Castelin, député de Laon ; la troisième par M. Lalou, député de Dunkerque.

UNE MYSTIFICATION

Les journaux du matin ont tous publié une lettre de M. Maujan, donnant sa démission de député de Paris, à la suite du vote de la Chambre, qui a rejeté l'urgence de son projet de révision.

Cette lettre est l'œuvre d'un mystificateur, qui l'a adressée à l'Agence Havas, laquelle l'a transmise aux journaux.

M. Maujan n'a pas donné sa démission. Hier, dans les couloirs, il protestait contre cette nouvelle et se demandait quel pouvait être l'auteur de cette lettre de démission dont il déclinait la paternité.

GRAVE AFFAIRE DIPLOMATIQUE

Photiades-Pacha, ex-ambassadeur ottoman à Rome, qui fut dernièrement rappelé par disgrâce à Constantinople, est parti pour Paris, emportant avec lui le chiffre de la correspondance de l'ambassade avec le ministère.

On l'accuse en outre d'avoir enlevé des documents de haute importance qui sont disparus des archives de l'ambassade.

Le chiffre de l'ambassade a été changé, mais jusqu'ici les documents ne se retrouvent pas.

A Constantinople, on attache beaucoup de prix à ces documents, car ils ont trait à des négociations entamées en vue de l'entrée éventuelle de la Turquie dans la triple alliance et abondent en détails curieux.

Dans les cercles officieux turcs on redoute que lesdits documents ne tombent en la possession du gouvernement russe, qui pourrait alors demander des explications à la Sublime-Porte.

LA CONVENTION MONÉTAIRE

On sait que la convention monétaire, conclue par la France avec la Suisse, l'Italie, la Grèce et la Belgique, doit être dénoncée avant le 31 décembre de l'année 1890.

Il y a lieu de s'étonner, qu'en présence d'une mesure urgente, le gouvernement ne paraisse pas songer à consulter la Chambre sur la conduite à tenir à cet égard.

Le ministère ne pourrait, sans empiéter sur le droit évident de la représentation nationale, décider par lui-même si la convention doit être prorogée ou dénoncée.

Dans un cas comme dans l'autre, l'intervention du Parlement est absolument nécessaire.

Nous ne pouvons croire que le gouvernement qui a paru, dans sa déclaration du moins, si disposé à se couvrir de l'autorité du Parlement dans les questions économiques et internationales, puisse se dispenser de consulter tout au moins les Chambres dans une question qui engage si directement notre situation financière.

Monsieur le Comte de Paris, accompagné du marquis de Lasteyrie, partira le 13 décembre pour Lisbonne où il restera quelque temps auprès de sa fille, la reine de Portugal. Il s'embarquera à Southampton à bord de l'*Athenian*.

La reine Victoria vient d'envoyer un long télégramme à Lisbonne, à l'Empereur du Brésil. La reine invite dom Pedro à vouloir bien accepter l'hospitalité anglaise dans le château de Windsor.

LA STATUE DU GÉNÉRAL RAOULT

La ville de Meaux va élever un monument à la mémoire du général Raoult, blessé mortellement à Froeschwiller, le soir du 6 août 1870.

Raoult était le fils d'un boulanger de Meaux, il a laissé la réputation d'un très brave soldat, et elle était si bien établie qu'elle imposa le respect, même aux ennemis.

Le prince royal de Prusse voulait lui rendre la liberté, mais le malheureux général ne put profiter de ces généreuses dispositions : il succomba, le 3 septembre, aux suites de sa blessure.

LES BIENFAITS DE LA LAÏCISATION

Les condamnations continuent à frapper les communes trop désireuses de faire goûter aux enfants les bienfaits de l'enseignement laïque.

C'est ainsi que la commune de Saint-Andéol, dans le Rhône, qui avait autrefois bénéficié d'un legs de 8,000 francs pour l'entretien d'une école congréganiste, vient d'être condamnée à le restituer.

Les contribuables de cette commune continueront-ils à regarder la laïcisation comme le suprême bien ? Nous nous permettons d'en douter.

SITUATION AU BRÉSIL

Le *Matin* lance cette nouvelle : « On affirme que si dom Pedro n'a pas tenté de s'opposer à la révolution, s'il s'est soumis si facilement à l'ordre du départ des promo-

teurs de la révolution, c'est qu'il est convaincu que la Constituante dont on annonce la convocation ne ratifiera pas la proclamation de la République. L'empire serait restauré, non pas toutefois au bénéfice de dom Pedro, ni de sa fille la comtesse d'Eu, héritière directe du trône, mais au profit d'un de ses neveux, le duc Pierre de Saxe-Cobourg et Gotha, fils de la princesse Léopoldine, sa fille cadette, et du duc Auguste de Saxe-Cobourg et Gotha. Le duc Pierre est le petit-fils de la princesse Clémentine d'Orléans et le neveu, par conséquent, du prince Ferdinand de Saxe-Cobourg qui occupe en ce moment le trône de Bulgarie. »

TOUS JOURNALISTES !

A-t-on remarqué que les membres du nouveau gouvernement brésilien sont tous journalistes ?

Aux affaires étrangères on trouve : M. Quintin Bocayuva, rédacteur en chef du journal *O Paiz*, surnommé le prince des journalistes... du Brésil.

Aux finances : le docteur Ruy Barboza, rédacteur du *Diário de Noticias*.

A l'intérieur : Aristides Lobo, journaliste, ancien député.

A la justice : Campos Salles, journaliste et député.

A la guerre : Benjamin Constant Bothelho de Magalhaes, journaliste, lieutenant-colonel d'état-major et directeur de l'Asile des Aveugles.

A la bonne heure, voilà des gaillards qui ont travaillé pour eux !

LE NOUVEAU DRAPEAU BRÉSILIEN

Le nouveau drapeau des États-Unis de la République brésilienne est à raies grises et or sur champ bleu portant dix-neuf étoiles en or.

Ce nouveau drapeau du Brésil a été arboré dans les provinces et salué par des salves d'artillerie.

NOUVELLES MILITAIRES

L'INSTRUCTION DES JEUNES SOLDATS

La durée du service actif étant réduite et la totalité du contingent étant désormais appelée sous les drapeaux, les corps de troupe vont se trouver dans l'obligation de tout subordonner à l'instruction.

En présence de cette nécessité, le ministre de la guerre vient d'adresser aux chefs de corps une circulaire qui prescrit de pousser activement l'instruction des recrues et des volontaires récemment incorporés. Afin de la mener rapidement, on restreindra autant que possible les exercices qui ne seront pas d'une utilité immédiate pour la préparation des jeunes soldats au service de guerre.

On annonce le mariage du baron Auguste de Nexon, capitaine de cavalerie, démissionnaire, avec M^{lle} Gertrude Ricardo. La fiancée est la fille aînée de M. Frédéric Ricardo, qui a longtemps habité Paris et qui faisait partie

du Jokey-Club, dont il est encore membre honoraire.

Le mariage se fera à Londres à la fin du mois.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA TEMPÉRATURE

Après quatre jours d'un brouillard sombre et froid, le soleil a fait enfin son apparition ce matin. La température est restée froide; mais les rayons du soleil égaient et réchauffent. Le vent se maintient à l'est. La hauteur barométrique est de 778 avec tendance à la baisse. Le thermomètre est descendu ce matin à 2 degrés au-dessous de zéro. Enfin le bulletin météorologique du 21 annonce une baisse assez importante du baromètre sur l'ouest du continent.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Dans le scrutin sur la demande d'urgence pour la proposition de révision :

MM. Berger et Lacroix ont voté pour ;

MM. Fairé, vicomte de la Bourdonnaye, comte de Maillé, de Soland, comte de Tervés se sont abstenus.

FOYER DU THÉÂTRE

Musique Municipale de Saumur

La Musique Municipale donnera le premier Concert d'hiver mercredi prochain 27 novembre, au Foyer du Théâtre, à 8 heures du soir.

Programme.

1. *Jeanne Maillotte*, ouverture : **Musique Municipale**.

2. Andante du 3^e Concerto en si mineur, de Górkemann, pour violoncelle : **M. Sorel**.

3. Air de Stéphanie de *Roméo et Juliette*, chanté par **M^{lle} Hütt**, élève de M^{me} Amélie Rucquoy-Weber, du Conservatoire de Strasbourg.

4. *Jons vu Paris*, chansonnette comique : **M. Malécot**.

5. Fantaisie pastorale de Syngelée, pour violon : **M. Favaron**.

6. *Valence*, boléro, de Rouveirois : **Musique Municipale**.

7. *Les Enfants* (Massenet) ; *Ouvre tes yeux bleus* (Massenet) : **M^{lle} Hütt**.

8. *Le Légumophoniste*, symphonie burlesque : **M. Malécot**.

9. *Adagio* pour violoncelle et piano ; *Sérénade badine* de Gabriel Marié : **MM. Sorel et Weber**.

10. *Le Bon Bourgeois*, polka, de Sellenick : **Musique Municipale**.

Le Chef de musique,
V. MEYER.

ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

Séance du 19 novembre 1889

M. Mothais, d'Angers, lit un Mémoire sur l'hygiène de la vue dans les écoles en France.

En Allemagne, en Suisse, dans d'autres pays encore, il a été admis comme démontré que les études scolaires avaient une influence dangereuse sur la vue. Cependant, pour beaucoup de médecins, la myopie n'était si fréquente en Allemagne qu'en vertu d'une prédisposition de race, et l'absence de recherches sérieuses permettait d'affirmer que cette affection était rare chez nous.

M. Mothais a voulu savoir à quoi s'en tenir à cet égard. Il a examiné 5,000 jeunes sujets dans le centre de la France, et il a trouvé que la myopie atteignait, chez les élèves de rhétorique ou de philosophie, la proportion de 40 0/0. Or, en Allemagne, cette proportion est de 57 0/0, et elle est de 50 0/0 en Suisse. La différence n'est pas bien grande et cela suffit à faire admettre que les causes de la myopie en France doivent être bien analogues aux causes de la myopie en Allemagne.

L'influence de l'école est d'ailleurs établie par ce fait que, dans les classes inférieures, la myopie fait complètement défaut; elle s'élève à 17 0/0 dans les classes de troisième et monte à 40 et 45 0/0 en philosophie. Ajoutons que la myopie dans les trois quarts des cas se complique d'autres affections oculaires souvent très graves, et nous comprendrons l'importance qu'il y a à remédier à cet état de choses si cela est possible.

On y arrivera si on modifie l'hygiène scolaire. Pour cela, il faut que l'enfant ne travaille à l'école qu'avec une bonne lumière, assis sur un banc rapproché de la table recevant un jour latéral et de préférence du côté gauche. Le corps sera droit, le cahier sera droit, l'écriture droite, les livres seront imprimés avec des caractères neufs et sur du papier jaunâtre.

Les interruptions seront fréquentes dans les heures d'étude. M. Mothais insiste sur l'importance de cette recommandation. Il montre qu'au Prytanée militaire et à l'École des arts et métiers d'Angers, la myopie est relativement rare quoique l'hygiène scolaire ne soit pas meilleure que dans les collèges parce que les interruptions dans le travail y sont fréquentes. A l'École d'Angers, les études sont coupées par les travaux manuels, au Prytanée les études réglées par le général Brault ne durent jamais plus d'une heure et quart, et les récréations se passent à des jeux ou à des exercices actifs.

Enfin, M. Mothais voudrait qu'un service d'inscription fut créé, qui permit à l'oculiste d'examiner les élèves de façon à prescrire en temps opportun le traitement qui obvierrait aux divers troubles oculaires.

PHOSPHORE ROUGE ET PHOSPHORE BLANC

On lit dans le *Figaro* :

« Notre collaborateur médical, M. le docteur Janicot, signalait ici l'autre jour l'utilité considérable qu'il y avait, au point de vue de l'hygiène publique, à substituer le phosphore rouge au phosphore blanc dans la fabrication des allumettes et à rendre cette substitution obligatoire.

» Nous croyons savoir qu'à l'issue de la dernière séance de l'Académie de médecine, le Conseil permanent de l'Académie a adressé à M. le ministre de l'intérieur copie des délibérations successives par lesquelles l'Académie de médecine, le Comité consultatif d'hygiène publique de France et le Conseil d'hygiène et de salubrité de la Seine ont, à l'unanimité des voix, réclamé cette substitution du phosphore rouge au phosphore blanc.

» Nous sommes persuadés que M. le ministre des finances tiendra compte d'avis aussi autorisés et que bientôt le phosphore blanc aura rejoint les vieilles lunes.

» Il n'est jamais trop tard pour bien faire. »

LES TRANSPORTS EN PETITE VITESSE

La Chambre syndicale des transports de Paris vient d'adresser, aux sénateurs et députés, une protestation contre la nouvelle tarification du timbre des récépissés de transport en petite vitesse, en ce qui concerne les expéditions par groupe, qui doit, conformément à la loi votée en juillet dernier, entrer en vigueur à partir du 1^{er} janvier 1890.

On sait que l'ancien droit de timbre, qui était uniformément de 70 centimes, a été remplacé par un droit proportionnel.

Par le fait du nouveau tarif à appliquer, 60 colis d'une valeur de transport inférieure à 3 francs chacun, expédiés directement par les commerçants et industriels eux-mêmes, donneraient lieu à une perception de droit de timbre de 60 x 0 fr. 20 = 12 fr.; tandis que s'ils passent par l'intermédiaire d'un groupeur, ils seront taxés de la manière suivante :

1^o Droit collectif pour l'expédition entière d'un transport supérieur à 100 fr. 2 40
2^o Droit pour 60 récépissés spéciaux à 1 fr. 40 l'un. 83 »

Les Chambres de commerce de Dunkerque et d'Elbeuf viennent de protester contre la tarification nouvelle.

THÉÂTRE DE SAUMUR

La représentation de lundi dernier a été une des meilleures que nous ayons eue avec cette pièce. L'ensemble n'avait jamais été aussi satisfaisant, et, de plus, je crois que la direction a mis la main sur une « mascotte » en la personne de M^{me} Gréteaux; il n'y a plus qu'à annoncer la gracieuse artiste pour que le public

accoure en grand nombre au théâtre.

La *Mascotte* a été chantée avec un brio étourdissant par la charmante dugazon; la tournure particulière qu'elle sait donner aux moindres phrases, et aussi le vrai chic avec lequel elle revêt ses multiples costumes, ont valu à M^{me} Gréteaux les ovations les plus enthousiastes. M. Villars, le nouveau baryton, qui chantait le rôle de Pippo, en a détaillé avec finesse et d'une voix souple les différents morceaux. M^{me} Béarn (Fiammetta) a la voix fraîche et la diction facile; de plus, elle porte admirablement de fort beaux costumes. Notre second ténor, M. Gréteaux, très en voix lundi soir, s'est tiré fort honorablement du rôle un peu jobard du prince Fretellini. MM. Letellier et Allain sont toujours tordants, et leurs mots « inédits » — pas toujours très riches — provoquent quand même une grande hilarité par la façon impossible dont « c'est envoyé ».

Nos plus chaleureux éloges à l'orchestre. Les chœurs ont droit également aux félicitations.

NEMO.

VAUDELNAY-RILLÉ. — Mardi soir, vers 9 heures, une grange contenant du foin, du vin, des instruments aratoires, etc., appartenant au sieur Etienne Thibault, a été entièrement détruite par un incendie. La perte, évaluée à plus de mille francs, est couverte par une assurance.

ANGERS. — A l'occasion de la fête de sainte Cécile, l'*Harmonie de la Doure* fera entendre, dimanche 24 novembre, une grand'messe en musique, en l'église Sainte-Thérèse, à dix heures.

A l'issue de cette messe, M. Cherruet, membre de cette Société, chantera l'*Ave Maria* de Gounod.

A 3 h. 1/2, un grand banquet aura lieu dans l'établissement de M. Jouet. Ce banquet sera suivi d'une soirée dansante à 9 heures du soir.

Association artistique d'Angers

Dimanche 24 novembre, à 4 heures 1/2, GRAND CONCERT EXTRAORDINAIRE avec le concours de MM. Louis BREITNER, pianiste; HENRY CHAUSSIER, corniste des Concerts du Conservatoire, Padeloup, Colonne; HENRY FONTAINE, basse, professeur au Conservatoire d'Angers.

Le programme, pour ce Concert extraordinaire, est des plus attrayants. Nos concitoyens qui se rendront à Angers dimanche pourront donc assister à une magnifique solennité musicale.

TOURS. — Dimanche prochain aura lieu, à Tours, l'inauguration du monument élevé à la mémoire d'Honoré de Balzac.

Profitant de cette circonstance, la municipalité a fixé à demain, veille de la cérémonie,

9 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

Voulant s'unir à cet élan de bienfaisance, les officiers de l'escadre résolurent d'organiser une fête sur le vaisseau amiral. On danserait, puis, après la danse, on ferait une vente au profit des affamés. Les comptoirs seraient tenus par les jeunes filles les plus jolies et les mieux posées de la ville.

Sur le pont du *Jean-Bart*, transformé en sorte de une patio oriental, on ne voyait que girandoles de verres de couleur et palmiers au vert feuillage. Une fontaine jaillissante égrenait ses gerbes dans un bassin garni de légers bambous; et, comme dôme à cette salle de fête, étincelait un ciel d'Orient tout diamanté d'étoiles. L'amiral, en grand uniforme, la croix de commandeur au cou, allait d'un groupe à l'autre, ayant pour tous un mot aimable. Il faisait signe à ses aides de camp, et ceux-ci s'empresaient auprès des nouveaux arrivants.

Une baleinière venait d'accoster. Elle amenait la famille de Guérande. Maintenant l'amiral, suivi du marquis de Trémur, s'inclinait respectueusement devant une femme ayant vraiment grand air dans son costume de satin noir égayé de nœuds ponceau; mais ces nœuds rouges faisaient ressortir sa pâleur, et, dans cette fête où tous les visages avaient une expression rayonnante, cette figure creusée et souffrante impressionnait vivement.

Tout près de sa femme se tenait le comte Maxime de Guérande. C'était un homme grand, mince, avec des traits fins et fatigués. Il connaissait tous les officiers du bord, souriait à ses amis, serrait fortement, à l'anglaise, les mains qui se tendaient vers la sienne, et bientôt il fut mêlé à un groupe de joueurs qui pariaient près d'une table d'écarté.

Au bras de l'amiral, M^{me} de Guérande se dirigeait vers un divan. Une jeune fille la suivait, et Gaston, immobile et muet, ne se lassait pas de contempler la beauté de ce jeune et sympathique visage. Le front était large, rayonnant d'intelligence: les yeux lumineux et candides. Ils devaient refléter une âme toute faite de tendresse et de dévouement.

La robe de tulle couleur de neige laissait

ressortir l'élégance du corsage; et, dans ses cheveux bruns, Germaine avait mis un camélia blanc, tout semblable à ceux du bouquet qu'elle tenait en main. Elle rougit légèrement sous le regard de Gaston, regard où le respect se mêlait à l'admiration; et, timidement, elle posa son bras sur celui que l'aide de camp lui offrait enfin. Ils n'échangèrent pas une parole en traversant le pont. Arrivé au but, Gaston s'inclina profondément; et, tandis que M^{me} de Guérande prenait place sur une banquette, très près de sa mère, il se perdit dans la foule.

La fête était au complet. C'était un ensemble de riches toilettes, une boule de têtes poudrées, frisées, couronnées de fleurs ou constellées de pierreries. Tous les visages souriaient et les éventails voltigeaient, papillonnaient, semblables à des ailes vivantes. Les violettes, les jacinthes, les roses à peine entr'ouvertes des bouquets embaumaient. Les officiers de marine, causeurs intéressants, comme ceux qui ont beaucoup vu, et dont les souvenirs vous font entrevoir des horizons lointains, animaient le bal. L'orchestre excellent multipliait les valse, les accélérât en tourbillon; puis, avec cet entrain qui caractérise les fêtes don-

nées à bord, les quadrilles se terminaient en farandoles. Alors c'était un long cordon alterné d'uniformes et de toilettes claires, bondissant, s'enroulant, et se déroulant sur le pont.

Dans le bourdonnement du bal, bruit confus fait de frémissements d'éventails, de rires, de conversations à demi-voix, le marquis de Trémur apprenait peu à peu à connaître M^{me} de Guérande.

Il faut que la vertu soit bien éclatante pour que tous s'inclinent et la reconnaissent, et tous s'inclinaient devant celle de la jeune fille.

— Voyez donc M^{me} de Guérande, disait à sa voisine une élégante couverte de diamants; pauvre femme! les médecins l'ont condamnée. Elle espère que le climat d'Alger lui rendra des forces... Elle veut vivre pour sa fille... Un ange, cette Germaine!

Plus loin, dans un autre groupe, un petit homme chétif, aux épaules étroites et tombantes, le monocle dans l'œil, indiquait d'un léger mouvement de l'index le comte de Guérande, en ce moment occupé à rompre des lances avec la femme d'un capitaine de vaisseau, une brune piquante fort spirituelle.

— Superbe, ce Guérande, disait le petit homme au monocle, un esprit étincelant, mon

l'inauguration du nouveau théâtre, construit sur les ruines de l'ancienne salle incendiée il y a quelques années.

M. Mounet-Sully, avec plusieurs artistes de l'Opéra-Comique, figureront au programme de cette solennité.

L'INVALIDATION DE M. DELAHAYE

On lit dans l'Union libérale et dans la Petite France :

« Le 5^e bureau de la Chambre, revenant sur sa détermination d'hier, a décidé de prononcer l'invalidation de M. Delahaye. »

Pour reproduire ainsi en caractères italiens les mouvements oscillatoires du bureau chargé d'examiner l'élection du député de Chinon, il faut, dit le Messager d'Indre-et-Loire, que les journaux de M. Wilson aient un bien grand intérêt à voir M. Delahaye invalidé.

Cette attitude des feuilles de M. Gendre coïncide admirablement avec la nouvelle que les amis de l'ancien député d'Indre-et-Loire font partout circuler dans l'arrondissement de Chinon.

On dit et l'on répète, en effet, que le candidat républicain tout désigné pour engager une seconde fois la lutte avec M. Delahaye n'est autre que M. Desplanques, ancien sous-préfet de Chinon, actuellement trésorier-payeur dans la région du Nord.

M. Desplanques serait mis en demeure par le gouvernement de se présenter à la députation ou de démissionner.

Les wilsoniens, enchantés du succès d'un jeune sous-préfet républicain à Loches, comptent beaucoup sur cet ancien sous-préfet de l'Empire pour ramener à leur maître et patron les voix des électeurs du Chinonais.

Nul n'ignore, en effet, que M. Desplanques est une des créatures les plus connues du député flétri.

LA Petite France VENDUE

On lit en tête de la Petite France :

« La vente, par adjudication, du journal la Petite France a eu lieu aujourd'hui.

» MM. E. Arrault et C^e se sont rendus acquéreurs du journal sans concurrents. »

DEUX VOLEURS

Samedi dernier, comparaissaient devant le jury de la Haute-Vienne, à Limoges, le nommé Laurent qui, il y a six ou sept mois, exerçait encore à Poitiers la profession de marchand de poissons en gros, et le nommé Fournier, sans domicile fixe. Ils étaient accusés de vols avec effraction.

C'est à la suite d'exploits de cette nature, commis à Magnac-Laval, dans la Charente, la Charente-Inférieure et en dernier lieu à Benet (Vendée) que les deux voleurs furent arrêtés.

Conduits à Fontenay-le-Comte, Laurent —

le marchand de poissons — tenta de s'évader.

La spécialité de ces deux voleurs était de travailler la nuit au domicile des notaires, à l'aide de pincés-mousses.

Laurent a été arrêté à Poitiers quelques jours après la tentative d'effraction commise sur les volets de l'étude de M^e Bert, notaire, rue Boncenne.

Fournier, qui n'avait pas quitté la Vendée, fut appréhendé au collet au moment où il changeait un billet de banque de cent francs, volé dans le coffre-fort de M^e Moreau, leur dernière victime.

Le jury de la Haute-Vienne a condamné Laurent et Fournier à 10 ans de travaux forcés.

LE CHATEAU DE BLOIS

Une intéressante reconstitution historique va être faite au château de Blois. La municipalité vient de décider que la chambre de Henri III serait rétablie telle qu'elle devait être quand ce souverain l'habitait. Si les dépenses ne sont pas trop élevées, la ville a l'intention de faire procéder à une reconstitution entière du château, ce qui constituerait une sorte de musée complet de l'ameublement au seizième siècle et formerait un ensemble de curiosités comme il n'en existe nulle part.

GRAVE ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Un accident s'est produit avant-hier matin entre les deux gares de la Bastide et de Bordeaux-Saint-Jean : un train de marchandises a déraillé et le chef de train a été tué.

Les dégâts matériels sont importants.

LE CAFÉ POPULAIRE

Un Café populaire, à la création duquel ont concouru le comte de Flandre, M^e l'archevêque de Malines, le prince de Ligne, les ministres, toutes les notabilités du pays, vient d'être inauguré à Bruxelles.

Les liqueurs fortes sont proscrites de cet établissement ; on y boit du chocolat, du café, de la bière, à des prix très modiques. Les consommateurs y trouvent des journaux, des livres, des jeux divers.

Le Café populaire, destiné à détourner du cabaret la classe des travailleurs, existe déjà en Angleterre, à Liverpool notamment ; 25 à 30,000 ouvriers des docks y vont journellement se chauffer, manger, boire du café ou du thé.

Depuis qu'ils s'y sont multipliés, la consommation des alcools a diminué, dans le Royaume-Uni, de quatre cents millions de francs.

La Belgique, qui dépense annuellement pour 123 millions de francs d'alcool, a résolu de lutter, par l'institution des Cafés populaires, contre ce redoutable fléau.

pitaine de frégate. Elle console sa mère. C'est l'ange du foyer. Je l'ai vue à l'œuvre. Ma femme et moi nous l'aimons extrêmement.

— C'est une artiste, lança un hussard à taille de guêpe.

— Un vrai talent, riposta un aspirant, tout fier de ses aiguillettes, et tirant en vain sur les poils follets de ses favoris encore absents.

Et, leurs têtes mutines perdues dans un encadrement de verdure, jolies, élégantes dans leurs toilettes roses, deux amies chuchotaient à l'ombre de l'éventail :

— Dis donc, Eva, vois-tu notre chère Germaine ? Comme elle est triste, tout en dansant ! On devine qu'elle ne le fait que par convenance, et qu'elle songe à sa mère. Elle ne fût pas venue à ce bal s'il ne s'était agi d'une fête de bienfaisance. Elle doit tenir un comptoir d'imageries. Elle-même a peint plusieurs aquarelles. Si tu savais avec quelle ardeur et quel plaisir elle y travaillait ! Car Germaine trouve que la charité est sans saveur, quand seule la bourse s'est ouverte pour soulager les malheureux. Elle veut leur donner beaucoup de son travail, plus encore de son cœur... As-tu vu son Pêcheur de corail ? Un petit chef-d'œuvre !...

— Oui, elle est charmante, répliqua le ca-

TRISTE PROPHÈTE

Une sorte d'illuminé fait parler de lui par nos grands confrères parisiens, en se faisant interviewer comme prophète de l'avenir.

Il nous y annonce, entre autres choses, « la guerre universelle en 1897, la famine universelle en 1898, la peste en 1899, et, enfin, la fin du monde le 11 avril 1901. »

Rien que cela en quatre ans !

BULLETIN FINANCIER

Paris, 21 novembre 1889.

Les rentes françaises ont fait preuve d'animation : Le 3 0/0 s'avance à 87.77 ; le 4 1/2 0/0 à 105.37.

Le Crédit Foncier demandé par le comptant s'inscrit à 4,308.75. Les obligations foncières et communales ont encore amélioré leurs prix antérieurs.

Bonne tenue de la Banque de Paris et des Pays-Bas et de la Banque Nationale du Brésil que l'on traite activement avec une prime de 110 francs.

La Société Générale ferme à 457.50. La Banque d'Escompte cote 530. L'émission des 40,000 actions de la Société Decauville présentée par cette institution rencontre le meilleur accueil. Dans la crainte d'une forte réduction des inscriptions, beaucoup de capitalistes demandent le nouveau titre avec 20 fr. de prime.

Le Comptoir National d'Escompte recevra jusqu'au 23 courant les souscriptions aux 80,000 actions nouvelles réservées par privilège aux porteurs des 80,000 actions actuellement existantes. Comme les actions estampillées atteignent le cours de 612.50, il est évident que tous les actionnaires tiendront à s'assurer la prime de 80 fr. que les nouveaux titres obtiennent en ce moment.

L'Alpine cote 212.50. Le Crédit Provincial a des demandes à 68.75. L'action de la Galicia commence à se mettre en mouvement.

L'obligation des Chemins Économiques fait 383.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque Froidfont, 8, rue Drouot, à Paris, 41^e année, se charge de toutes les opérations de Bourse aux mêmes conditions que les agents de change.

N'en prenez pas d'autres !!!

Carnac (Morbihan), le 6 avril 1889. — Vos Pîlules Suisses sont souveraines contre les maux d'estomac ; recevez mes remerciements pour tout le bien qu'elles m'ont fait et veuillez m'en envoyer encore une boîte à 1 fr. 50.

(Sig. lég.)

DELOMBRE.

Théâtre de Saumur

VENDREDI 22 Novembre 1889

AVEC LE CONCOURS DE

M^{me} MARIE FAVART

Sociétaire de la Comédie-Française

LA PORTEUSE DE PAIN

Drame en 5 actes et 9 tableaux, de MM. Xavier de Montépin et Dornay.

M^{me} FAVART remplira le rôle de Jeanne Fortier.

Bureaux, 8 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/2

Des matelots, avec le col bien sur l'épaule, bien découplés et robustes, vinrent interrompre ce discours en passant des plateaux.

Les jeunes filles se rafraîchirent à la hâte, puis acceptèrent, en souriant, le bras d'un enseigne et celui d'un aspirant qui, tous deux, réclamaient avec instance le quadrille promis.

Gaston écoutait avec une attention extrême tous ces fragments de causeries. Tour à tour ses yeux se portaient de ces chroniques vivantes au visage de Germaine, et comme c'était un observateur, qui savait lire les âmes dans un regard, il disait :

— Oui, tout ceci est vrai. Cette jeune fille a pour elle l'intelligence et la bonté.

(A suivre.)

Un domestique modèle :

— Qui demandez-vous, monsieur ?

— Le baron de Veaminet.

— Qu'est-ce que vous lui voulez ?

— C'est pour une note...

— Il est parti hier pour la campagne.

— ... Que j'avais à lui payer.

— Mais il est revenu ce matin.

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 25 novembre 1889

ROMÉO ET JULIETTE

Opéra en 5 actes et 6 tableaux et un prologue, de MM. CARRÉ et J. BARRIER, musique de GOUNOD.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 23 novembre

Boccace, opéra-comique en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique de Franz de Suppé.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, larynite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 22 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. GONDRAND, épiciers ; OOMMON, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR
P. ANDRIEUX

Baisse de prix sur les conserves

Petits pois supérieurs, la boîte pour six personnes, 90 cent.

Hors ville, par 5 kilos, 80 cent.

Petits pois supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent.

Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.

Haricots verts supérieurs, la boîte pour six personnes, 95 cent.

Hors ville, par 5 kilos, 85 cent.

Haricots verts supérieurs, la boîte pour trois personnes, 50 cent.

Hors ville, par 5 kilos, 45 cent.

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE.

GRANDE ENTREPRISE

VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-RONCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 4 mètres. — Prix : 5 francs. S'adresser de suite au bureau de Police et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés. — Matières desséchées : 6 fr. le mètre cube.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD.

M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

M. Dubois-Ronce se rend dans les châteaux et maisons bourgeoises des environs.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

cher, une gaieté inaltérable ; toujours le premier à toutes les fêtes, et un joueur !... Il vous perd mille louis ou les regagne avec la même indifférence... Qui lui donnerait ses dix lustres ? Toujours jeune, toujours aimable, toujours séduisant !

L'officier de marine auquel s'adressait ce discours, protestait avec indignation, et, les sourcils contractés :

— Ne me parlez pas de cet homme, s'écria-t-il. Je ne sais quelle sourde colère bouillonne en moi, quand je le vois ainsi souriant et serré dans l'habit noir. Le fat ! l'égoïste ! Il rit. Il s'amuse. Mais cet homme a fait souffrir à sa femme tout ce qu'on peut souffrir... Elle en meurt, la malheureuse ! Voyez donc ses joues creuses, ses paupières flétries, son regard ardent.

Le chétif conseiller de préfecture consolida son monocle avec une laide grimace, regarda un instant M^{me} de Guérande ; puis, riant silencieusement d'un petit air sinistre :

— Eh ! que voulez-vous ? Guérande est un Français du bon vieux temps, vert-galant comme Henri IV... On dit sa fille d'une exquisite distinction.

— Oui, elle est charmante, répliqua le ca-

Fondation de Société

Suivant acte reçu par M^e AUBOYER, notaire à Saumur, le quinze novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf,

MM. ÉMILE JAGOT, négociant, et EDMOND COMMENTRY, employé de commerce, demeurant l'un et l'autre à Saumur,

Ont formé entr'eux une Société en nom collectif pour le commerce de métaux, fers et charbons.

Le siège de cette Société est établi à Saumur, maison Jagot, rue d'Orléans, n^{os} 19 et 21.

Sa durée sera de dix années à partir du premier juillet mil huit cent quatre-vingt-dix.

La raison sociale sera : *Émile Jagot fils et Compagnie*, et la signature portera ces noms.

Chacun des associés aura la signature, mais ne pourra en faire usage que pour les besoins de la Société; aussi tous billets, lettres de change et généralement tous engagements devront exprimer la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

La mise sociale est de cent six mille francs, entièrement fournis par M. Jagot. Elle pourra être augmentée si les besoins de la Société l'exigent.

Deux expéditions du contrat de Société ont été déposés le vingt-un novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, aux greffes du Tribunal de commerce et de la Justice de paix du canton Sud de Saumur.

Pour extrait,
AUBOYER.

(936)

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE.

VENTE

Aux enchères publiques

Au plus offrant et dernier enchérisseur,

En trois lots,
d'une

Maison d'Habitation

ET SES DÉPENDANCES

Sise commune de Saint-Lambert-des-Levés, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire),

ET DE

LA NUE-PROPRIÉTÉ D'UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES

Ainsi qu'une Vigne,

Situées à Morannes, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le MARDI 17 DÉCEMBRE 1889, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de Saumur, le quatorze novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf;

Et à la requête de :
1^o M^{lle} Louise-Rosalie Hermé, majeure, sans profession, demeurant à Paris, avenue Bosquet, 68;

2^o M^{me} Marguerite - Alphonsine Hermé, épouse de M. Alphonse Durel, ingénieur civil, et ce dernier pour assister et autoriser la dame son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue Legendre, n^o 140;

3^o M. Edouard - François Hermé, propriétaire, demeurant à Morannes (Maine-et-Loire), agissant au nom et comme tuteur naturel et légal des mineurs Maurice, Robert, Edouard Hermé et M^{lle} Théodora-Renée Hermé, enfants issus du mariage du feu sieur Edouard-François Hermé;

Ayant pour avoué M^e André POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, qui est constitué et occupera pour eux;

En présence où lui dûment appelé de :

M. Louis Baillif, médecin militaire, demeurant à Valenciennes (Nord), au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs sus-nommés,

Il sera, le mardi dix-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en trois lots, des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Des biens dépendant de la succession bénéficiaire de M. Edouard-François Hermé.

1^{er} Lot.

Une maison, située sur l'ancienne route d'Angers, au lieu dit la Croix-Gourdon ou Bourdon, commune de Saint-Lambert-des-Levés, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), comprenant :

Corps de bâtiment en façade sur la route, ayant cinq pièces au rez-de-chaussée et un porche, sept pièces au premier étage et grenier;

Cour d'environ deux cent mètres carrés;

À droite de la cour, un hangar et une écurie;

À gauche, caves et caveaux; bâtiments à la suite des caves, ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux greniers;

Autre cave à la suite de ce bâtiment et lieux d'aisances, petit grenier sur le tout;

Jardin bien affilé à la suite de la cour, d'une étendue de sept ares environ;

Portion de boire au bout du jardin, ayant environ trois ares;

Le tout clos de murs, sauf la boire.

Cet immeuble, compris sous les numéros 605, 605 bis, 606 et 606 bis du cadastre, joignant au nord l'ancienne route d'Angers, à l'est une ruelle commune avec M^{me} Lanneau et mur de séparation appartenant au fonds à vendre et jardin, boire à M^{me} veuve Jacquelin, mur de séparation mitoyen, au midi portion de boire à MM. Nanceux et Luzé, à l'ouest immeuble à M. Duffresne, murs de séparation mitoyen.

Communauté avec M^{me} Lanneau et Jacquelin au puits qui donne dans la ruelle commune à l'est.

Mise à prix 10,000 fr.

2^e Lot.

La nue-propriété d'une maison, avec petit jardin, située au bourg de Morannes, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), rue des Moulins, consistant en un corps de bâtiment sur la rue, ayant serre-bois et une chambre au rez-de-chaussée, deux pièces au premier étage et grenier, jardin à la suite de la maison dans lequel est un petit cellier.

Le tout joignant au nord Plaçais et Bourgeonneau, ruelle entre eux appartenant au fonds à vendre, mais dans laquelle M. Plaçais a droit de

passage, au levant le troisième lot ci-après, au midi Bourgeonneau et au couchant la rue des Moulins;

Et compris au plan cadastral sous les numéros 1410 P, 1411, 1416 et 1417, section A, pour une contenance de un are cinquante-cinq centiares.

Cet immeuble, grevé de l'usufruit de M. et M^{me} Hermé père et mère, âgés l'un de soixante-seize ans, l'autre de soixante-douze ans.

Mise à prix 800 fr.

3^e Lot.

Une petite vigne, récemment plantée, située au bourg de Morannes, au levant du deuxième lot ci-dessus, et portée au plan cadastral sous les numéros 1407, 1419 P et 1420, section A, pour une contenance de dix ares quatre-vingt-trois centiares environ.

Joignant au nord M. Geslin, au levant MM. Germain et Bourgeonneau, au midi MM. Alix et Plaçais et au couchant le jardin du deuxième lot ci-dessus.

Mise à prix 400 fr.

Total des mises à prix : onze mille deux cents francs, ci 11,200

S'adresser, pour renseignements :

1^o En l'étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente;

2^o Et à M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le 22 novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, f^o c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (937) Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n^o 11.

Assistance judiciaire

(Décision du bureau de Saumur, en date du 10 octobre 1888)

EXTRAIT

D'un Jugement de séparation de corps.

D'un jugement par défaut rendu au profit de M^{me} Jeanne Marsollier, épouse du sieur Joseph Robinet, ladite dame domiciliée de droit à Saumur.

« Admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 10 octobre 1888 ».

Par le Tribunal civil de Saumur, le 31 octobre 1889, enregistré;

Contre le sieur Joseph Robinet, journalier, demeurant à Saumur, rue de Bordeaux;

Il appert que ladite dame a obtenu la séparation de corps contre son mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 21 novembre 1889.

COQUEBERT DE NEUVILLE.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890,

MAISON

AVEC COUR ET JARDIN

Située 7, rue de la Grise.

S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (708)

A LOUER

JOLIS APPARTEMENTS

Et Chambres meublées

Situés 4, rue Dupetit-Thouars

RHUMES, TOUX, BRONCHITES
Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelle.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation.

On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles.

S'adresser rue de Rouen, n^o 21 bis. (913)

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS
Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX
Titres nominatifs et au porteur, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.
Avances avant Formalités. Discretion. - LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

SAUMUR

CHOCOLATS DE MARQUES

Menier, le 1/2 kil., 1.65
Planteur, — 1.65
C^{ie} Coloniale, — 2.20
Felix Potin, le 1/2 k., 1.30, 1.50, 1.70
Express, les 6 déjeuners, 90 et 1.20

CHOCOLATS IMBERT

Santé fin, le 1/2 kil., 1.30
— surfin, — 1.60
Supérieur vanillé, — 1.90
Double vanille, — 2.10
Escompte de 5 0/0 par 5 kilogram.

N. B. Tous nos chocolats sont garantis pur cacao et sucre.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 21 NOVEMBRE

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES (OBLIGATIONS)	
3 0/0	87 75	Banque de France	4230 —	Nord	1777 50	Compagnie parisienne du Gaz	527 50
3 0/0 amortissable	91 40	Banque d'Escompte	530 —	Orléans	1360 —	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	353 —
4 1/2 1883	105 25	Comptoir national d'Escompte	650 —	Ouest	942 50	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	50 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1312 50	Compagnie parisienne du Gaz	1442 50	— 6 0/0 2 ^e série	50 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	536 —	Crédit Industriel et Commercial	575 —	Transatlantique	613 75	— obligations à lots	130 —
— 1865 4 0/0	530 —	Crédit Lyonnais	698 75	Canal de Panama	55 50	Suez 5 0/0 remboursable à 500	595 50
— 1869 3 0/0	414 —	Crédit Mobilier	492 50	— Suez	2330 —	FONDS ÉTRANGERS	
— 1871 3 0/0	404 —	Dépôts et Comptes courants	600 —	VALEURS ÉTRANGÈRES		Emprunt russe 1862 5 0/0	103 70
— 1875 4 0/0	522 —	Société Générale	458 75	Autrichien 4 0/0 or	92 35	— 1889 4 0/0	94 75
— 1876 4 0/0	522 75	Est	802 50	Dettes d'Égypte 6 0/0	472 —	Consolidés 4 0/0 1 ^{re} série	92 80
— 1886 3 0/0	388 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1335 —	Extérieur 4 0/0	75 75	— 2 ^e	—
Bons de liquidation	525 —	Midi	1207 50	Hongrie 4 0/0 or	86 —	VALEURS ÉTRANGÈRES (OBLIG.)	—
				Italie 5 0/0	94 20	Crédit foncier égypt. 5 0/0 r. à 500	480 —
				Portugal 4 1/2 1888	499 50		

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,